

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2021/049

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

| NOMBRE DE MEMBRES                    |             |   |
|--------------------------------------|-------------|---|
| Afférents<br>au Conseil<br>Municipal | En exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>Délibération |
| 29                                   | 29          | 28  |

**Date de la Convocation**

15/11/21

**Date d’Affichage**

29/11/21

**Objet de la Délibération**

**Rénovation de l’éclairage public**

L’ an deux mille vingt et un, le vingt-deux novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Présents :** Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, EVEN, DASSENOY, PANAVILLE, MONFRAIX, SANDOVAL, SARICA, COMBLET

**Absents :** Mme VITRICE

Mme GARCIA procuration à Mme TRIAES

M. SUC procuration à Mme DASSENOY

M. AÏTA procuration M. MARC

Mme RANCHET procuration à Mme FIERLEJ

Mme LEROUX procuration à M. DAGUES-BIE

Mme DEGEILH procuration à Mme SANDOVAL

M. DOLAGBENU procuration à M. SARICA

M. CHONG-KEE procuration à Mme MONFRAIX

**Secrétaire :** M. MEYER

Le Maire informe le conseil municipal que concernant la rénovation de l’éclairage public Route de Laugranet et Impasse du Pigeonnier (boules), le SDEHG a réalisé l’étude de l’opération suivante :  
**Rénovation de l’éclairage public Route de Laugranet et Impasse du Pigeonnier (boules), comprenant :**

- La dépose des appareils d’éclairage public vétustes à source Sodium Haute Pression existants (5x50 W + 6x70 W + 1x100 W + 1x150 W).

- La fourniture et pose de 6 appareils décoratifs urbains LED de type KAZU 26 Watts, 3000 K, avec driver bi-puissance 100%-50% (7 heures) sur les mâts cylindriques existants, en lieu et place des appareils boules déposés.

- La fourniture et pose de 7 appareils routiers LED de type AMPERA MIDI 40 Watts, 3000 K, avec driver Bluetooth bi-puissance 100%-50% (7 heures) sur consoles d’inclinaison 5° posées sur support béton, en lieu et place des appareils déposés.

- La fourniture et pose d’un appareil routier LED de type AMPERA MIDI 40 Watts, 3000 K, avec driver Bluetooth bi-puissance 100%-50% (7 heures) sur une console d’inclinaison 5° posée sur le support béton existant à l’intersection de l’Allée le Clos des Chants et de la Route de Laugranet.

Nota : Le matériel LED répondra aux caractéristiques CAS 1 (efficacité lumineuse > ou = à 90 lumens / Watt et ULR = 0) de la fiche Certificats d’Economie d’Energie RES-EC-104 en terme d’efficacité énergétique et sera garanti 10 ans pièces et main d’œuvre.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

|   |               |
|---|---------------|
| <input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)                               | 2 164€        |
| <input type="checkbox"/> Part SDEHG   | 8 796€        |
| <input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b> | <b>2 794€</b> |
| Total   | 13 754€       |

.../...

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,  
M. le Maire,  
**Christophe Tountevich**

